

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1346

12 juillet 2006

### SOMMAIRE

Aelle Holding S.A., Luxembourg .....	64594	Luxembourg Logistics, S.à r.l., Howald .....	64602
Albafi S.A., Munsbach .....	64570	Mafex Holding S.A., Luxembourg .....	64593
AOCZ Investment Holdings (Lux), S.à r.l., Luxembourg .....	64607	Maltesia S.A., Luxembourg .....	64581
Art Services, S.à r.l., Luxembourg .....	64569	Mansion Investments S.A., Luxembourg .....	64598
Arti Licence S.A., Luxembourg .....	64603	Mas.Mar. Group S.A., Luxembourg .....	64580
Autonomy, S.à r.l., Luxembourg .....	64562	Meltemi Investments S.A., Luxembourg .....	64594
Banque de Luxembourg Fund Research & Asset Management S.A., Luxembourg .....	64584	Milford Lux S.A., Luxembourg .....	64597
CABL, S.à r.l., Luxembourg .....	64606	Mofin Holding S.A., Luxembourg .....	64593
Cira Holding S.A., Luxembourg .....	64562	Nama Investments S.A., Luxembourg .....	64597
Colt Lux Finance, S.à r.l., Luxembourg .....	64584	Nise S.A., Luxembourg .....	64605
D.B. Zwirn Loire (Lux), S.à r.l., Luxembourg .....	64602	Ost Group, S.à r.l., Luxembourg .....	64565
D.B. Zwirn Lux, S.à r.l., Luxembourg .....	64605	Overware S.A., Luxembourg .....	64602
D.B. Zwirn NIB Holdings (Lux), S.à r.l., Luxembourg .....	64604	Ovide Holding S.A., Luxembourg .....	64594
D.B. Zwirn Offshore (Lux), S.à r.l., Luxembourg ..	64603	Padme Investment S.A., Luxembourg .....	64606
D.B. Zwirn Rinol Holdings Offshore, S.à r.l., Luxembourg .....	64600	Parfumerie Royal, S.à r.l., Remich .....	64569
D.B. Zwirn Rinol Holdings Onshore, S.à r.l., Luxembourg .....	64601	Patron Holding Santa Maria S.A., Luxembourg ..	64606
Damo Holding S.A., Luxembourg .....	64602	PG International S.A. - Polaris Group International S.A., Luxembourg .....	64607
De Auditu S.A., Moesdorf .....	64580	Power System Luxembourg S.A., Luxembourg ..	64595
Est Développements S.A., Luxembourg .....	64597	Realest Finance S.A., Luxembourg .....	64601
Fidare, Luxembourg .....	64580	Richemont Luxury Group S.A., Luxembourg ....	64603
Fund-Market S.A., Luxembourg .....	64583	Rifi Holding S.A., Luxembourg .....	64604
Giorgio Oldani Holding S.A., Luxembourg .....	64605	Severn Trent European Finance Limited, Luxembourg .....	64570
Grand Hôtel Cravat, S.à r.l., Luxembourg .....	64569	Sixton Holding S.A., Luxembourg .....	64598
Green Med Participations Holding S.A., Luxembourg .....	64593	Sixton Holding S.A., Luxembourg .....	64599
International Orthopaedics S.A., Luxembourg .....	64601	Sofidex S.A., Luxembourg .....	64595
IT Plus Holding S.A., Luxembourg .....	64600	Soselux, S.à r.l., Luxembourg .....	64603
Laax Investments Ltd., Luxembourg .....	64590	Texicom S.A., Luxembourg .....	64604
Larapermo Invest S.A., Luxembourg .....	64600	Tourism Investment S.A., Luxembourg .....	64607
Loca-Air S.A., Luxembourg .....	64598	Traitements et Salaires, S.à r.l., Ehlange/Mess ...	64595
		Travel Services International Holding S.A., Luxembourg .....	64608
		Wings Luxembourg S.A., Luxembourg .....	64608
		Worrus Holding S.A., Luxembourg .....	64608

**CIRA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 29.168.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02541, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CIRA HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(042420/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

**AUTONOMY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 116.038.

**STATUTES**

In the year two thousand six, on the tenth day of March.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing at Mersch.

There appeared:

CONCERTO INVESTMENT TRADING LIMITED, with registered offices at Sea Meadow House, Blackbourne Highway, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy established in Tortola, on 28th February, 2006 and substitution by Mr Jean Robert Bartolini.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée:

**Art. 1.** There is hereby established a société à responsabilité limitée under the name of AUTONOMY, S.à r.l.

The company will be governed by the law of August 10th, 1915 on Trading Companies and amendments hereto, as well as by the law of September 18th, 1933 and by these Articles of Association.

**Art. 2.** The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of it purpose.

**Art. 3.** The registered office of the Company is in Luxembourg. It may be transferred in this municipality by a resolution of the management and to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders.

**Art. 4.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 5.** The capital is set at EUR 80,000.- (eighty thousand Euro) divided into 800 (eight hundred) shares of EUR 100.- (one hundred Euro) each.

The eight hundred shares have been subscribed and fully paid-in by CONCERTO INVESTMENT TRADING LIMITED, with registered offices at Sea Meadow House, Blackbourne Highway, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

**Art. 6.** Each share confers to its holder an equal right in accordance with the number of existing shares in the benefits and in the assets of the company.

**Art. 7.** Transfer of shares must be instrumented by notarial deed or by writing under private seal.

**Art. 8.** The company is administered by at least one director, who is designated by the shareholders. The powers of each director and the duration of his mandate are determined by the shareholders.

**Art. 9.** The company's financial year runs from January 1st to the last of December of each year.

**Art. 10.** Bookkeeping and accounting must be done in accordance with law and commercial customs. Each year, at the end of the accounting year, the director will draw up a record of the property of the company together with its debts and liabilities and a balance sheet containing a summary of this record of property.

**Art. 11.** The credit balance, registered by the annual record of property, after deduction of the general expenses, social charges, remunerations of the directors, amortisations and provisions for commercial risks, represents the net profit.

On the net profits five per cent shall be appropriated for the legal reserve fund; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent of the issued capital.

The remaining balance of the net profit shall be at the disposal of the shareholders.

**Art. 12.** The company will not be dissolved by death, interdiction or bankruptcy of one of the shareholders or of a director.

**Art. 13.** In the event of dissolution of the company, the liquidation will be carried out by the person(s) designed by the shareholders.

The liquidator(s) will have the broadest powers to realise the assets and to pay the debts of the company.

After payment of all the debts and the liabilities of the company, the balance will be at the disposal of the shareholders.

**Art. 14.** The heirs, the representatives, the assignee or the creditors of the shareholders may under no pretext request the affixing of seals on the property and the documents of the company and in no manner interfere in the administration of the company. They have to refer to the property reports of the company.

#### *Acknowledgment of payment*

The shares have been fully paid up in cash, so that the sum of EUR 80,000.- (eighty thousand Euro) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

#### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand Euro.

#### *Resolutions of the shareholders*

1) As transitory exception to article 9, the first financial year which shall begin on the day of the formation of the company and shall terminate on the last of December 2006.

2) The company will be administered by:

- COMPASS SERVICES LIMITED, with registered offices at Strathvale House, North Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands;

- EFFIGI, S.à r.l., with registered offices at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;

- DMC, S.à r.l., with registered offices at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

The duration of their mandate is unlimited and they have the power to bind the company by the joint signature of any two managers.

3) The address of the company is fixed at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le dix mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

CONCERTO INVESTMENT TRADING LIMITED, ayant son siège social à Sea Meadow House, Blackbourne Highway, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, ici représentée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Tortola le 28 février 2006 contenant substitution par Monsieur Jean-Robert Bartolini.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination AUTONOMY, S.à r.l.

Cette société sera régie par la loi du 10 août 1915 et ses lois modificatives, notamment la loi du 18 septembre 1933 ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

Elle peut acquérir tous titres ou droits par voie de prises de participations, souscription, négociations ou de toutes autres manières, participer à l'établissement, le développement et le contrôle de toutes sociétés et pourra leur fournir toute assistance.

Elle peut exercer toute activité industrielle et maintenir un établissement ouvert au public. En règle générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et mener à bien toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans cette commune par décision de la gérance et en tout autre endroit du pays par décision des associés.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de EUR 80.000,- (quatre-vingt mille euros) représenté par 800 (huit cents) parts sociales de EUR 100,- (cent euros).

Les huit cents parts sociales ont toutes été souscrites et libérées par CONCERTO INVESTMENT TRADING LIMITED, ayant son siège social à Sea Meadow House, Blackbourne Highway, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

**Art. 6.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre de parts existantes, dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

**Art. 7.** Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

**Art. 8.** La société est administrée par au moins un gérant, nommé par les associés. Les pouvoirs de chaque gérant et la durée de son mandat sont déterminés par les associés.

**Art. 9.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 10.** Il doit être tenu des écritures des affaires sociales suivant les lois et usages du commerce. Il est établi à la fin de chaque exercice social par les soins de la gérance, un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.

**Art. 11.** Les produits de la société constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, des rémunérations des gérants, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice net est à la disposition des associés.

**Art. 12.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite d'un associé ou d'un gérant.

**Art. 13.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le (les) personne(s) désignée(s) par les associés.

Le(s) liquidateur(s) aura/auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Après l'acquit du passif et des charges, le produit de la liquidation sera à la disposition des associés.

**Art. 14.** Les héritiers, représentant, ayant droit ou créanciers des associés ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

#### *Constat de libération*

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 80.000,- (quatre-vingt mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros.

#### *Décisions de l'associé*

1) Par dérogation transitoire à l'article 9, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2006.

2) La société est administrée par les sociétés suivantes:

- COMPASS SERVICES LIMITED, with registered offices at Strathvale House, North Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands;

- EFFIGI, S.à r.l., with registered offices at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;

- DMC, S.à r.l., with registered offices at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

La durée de leur mandat est illimitée et la société sera engagée par la signature collective de deux gérants.

3) L'adresse du siège social est fixée au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 17 mars 2006, vol. 435, fol. 93, case 3. – Reçu 800 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 avril 2006.

H. Hellinckx.

(040719/242/163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2006.

**OST GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R. C. Luxembourg B 116.028.

 —  
**STATUTES**

In the year two thousand and six, on the third of May.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

1.- The company NERAL DEVELOPMENT SERVICES S.A., with registered office in Road Town, Tortola, Pasea Estate, P.O. Box 958 (British Virgin Islands), registered in the trade register of Road Town (British Virgin Islands), under the number IBC 1003984.

2.- The company UNICON INVESTORS INC., with registered office in Road Town, Tortola, Pasea Estate, P.O. Box 958 (British Virgin Islands), registered in the trade register of Road Town (British Virgin Islands), under the number IBC 1003643.

Both are here represented by Maître Eyal Grumberg, avocat, residing in L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon, by virtue of two proxies given under private seal.

 Such proxies having been signed *in* *re* *varietur* by the notary and the attorney, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

These appearing parties, represented as said before, request the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a limited liability company («société à responsabilité limitée»), as follows:

**Chapter I. - Purpose, Name, Duration**
**Art. 1.** A corporation is established between the actual share owners and all those who may become owners in the future, in the form of a limited liability company («société à responsabilité limitée»), which will be ruled by the concerning laws, the present articles of incorporation and shareholders agreement that shall be signed by the share owners.

**Art. 2.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may also undertake any commercial, industrial and financial transactions, which it might deem useful for the accomplishment of its purpose.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The corporation shall take the name of OST GROUP, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office shall be at Luxembourg.

The corporation may open branches in other countries.

It may, by a simple decision of the associates, be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg.

**Chapter II. - Corporate capital, Sharequotas**
**Art. 6.** The company's capital is set at fifteen thousand Euro (15,000.- EUR), represented by one hundred (100) sharequotas of a par value of one hundred and fifty Euro (150.- EUR) each, which have been subscribed as follows:

1.- The company NERAL DEVELOPMENT SERVICES S.A., prenamed, seventy-five sharequotas . . . . . 75

2.- The company UNICON INVESTORS INC., prenamed, twenty-five sharequotas . . . . . 25

Total: one hundred sharequotas . . . . . 100

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179 (2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

**Art. 7.** The sharequotas shall be freely transferable between associates.

 The sharequotas can only be transferred *inter vivos* or upon death to non-associates with the unanimous approval of all the associates.

In this case the remaining associates have a pre-emption right, that shall be used within sixty days from the date of refusal to transfer the sharequotas to a non-associate person.

In case of use of this pre-emption right the value of the sharequotas shall be determined pursuant to par. 6 and 7 of article 189 of the Company law.

**Art. 8.** Death, state of minority declared by the court, bankruptcy or insolvency of an associate do not affect the corporation.

**Art. 9.** Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the corporation under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the corporation.

### Chapter III. - Management

**Art. 10.** The corporation shall be managed by two directors, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting which determines their powers and compensations.

Limitation of the powers of directors. For the avoidance of doubt, the powers of directors of the corporation are limited in accordance with this Constitutive Deed. Any decisions taken by the directors shall be made only jointly (but not severally) by both directors, subject to limitations established in para below 12. Any decisions of the directors shall be confirmed by the protocol of the meeting of the directors which shall be signed by both directors and which shall contain information on the approval (by voting) by both directors.

**Art. 11.** Each shareholder, without consideration to the number of sharequotas he holds, may participate to the collective decisions; each shareholder has as many votes as sharequotas. Any shareholder may be represented at general meetings by a special proxy holder.

**Art. 12.** Collective resolutions shall be taken only if adopted by associates representing more than half of the corporate capital.

Collective resolutions amending the articles of incorporation must be approved by the votes representing three-quarters (3/4) of the corporate capital.

Any sale of assets of the corporation or creating of liabilities for corporation or voting on shareholdings of corporation shall be approved by the shareholders meeting of the corporation.

**Art. 13.** In case that the corporation consists of only one share owner, the powers assigned to the general meeting are exercised by the sole shareholder.

Resolutions taken by the sole shareholder in virtue of these attributions must be mentioned in a protocol or taken in written form.

Contracts concluded between the sole shareholder and the company represented by the sole shareholder must also be mentioned in a protocol or be established in written form.

This disposition is not applicable for current operations made under normal conditions.

**Art. 14.** The directors in said capacity do not engage their personal liability concerning by the obligation they take regularly in the name of the corporation; as pure proxies they are only liable for the execution of their mandate.

**Art. 15.** Part of the available profit may be assigned as a premium in favour of the directors by a decision of the share owners.

**Art. 16.** The fiscal year shall begin on the 1st of January and terminate on the 31st of December.

### Chapter IV. - Dissolution, Liquidation

**Art. 17.** In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the associates who shall determine their powers and compensations.

### Chapter V. - General stipulations

**Art. 18.** All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations and shareholders agreement.

#### *Special dispositions*

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on the 31st of December 2006.

#### *Payment of the sharequotas*

All the sharequotas have been totally paid up so that the amount of fifteen thousand Euro (15,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

#### *Costs*

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand Euro.

#### *Extraordinary general meeting*

The shareholders, representing the entire corporate capital and considering themselves duly convened have immediately proceeded to an extraordinary general meeting and have unanimously resolved:

1.- The registered office is established in L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

2.- The meeting appoints as managers:

- Maître Eyal Grumberg, avocat, born in Jerusalem (Israel), on the 23rd of October 1967, residing in L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

- Maître Nicolas Bannasch, avocat, born in Wuppertal (Germany), on the 17 of October 1964, residing in L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

3.- The corporation will be validly bound only by the joint signature of both directors subject to limitations established in para 12 above of this Constitutive Deed.

#### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary, by surnames, Christian names, civil status and residences, he signed together with Us, the notary, the present deed.

#### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trois mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société NERAL DEVELOPMENT SERVICES S.A., avec siège social à Road Town, Tortola, Pasea Estate, B.P. 958 (Iles Vierges Britanniques), inscrite au registre de Commerce de Road Town (Iles Vierges Britanniques), sous le numéro IBC 1003984.

2.- La société UNICON INVESTORS INC., avec siège social à Road Town, Tortola, Pasea Estate, B.P. 958 (Iles Vierges Britanniques), inscrite au registre de Commerce de Road Town (Iles Vierges Britanniques) sous le numéro IBC 1003643.

Les deux sont ici représentées par Maître Eyal Grumberg, avocat, demeurant à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon, en vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles constituent par la présente:

#### Titre 1<sup>er</sup>. - Objet, Raison sociale, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, par les présents statuts, ainsi que par les accord des associés qui seront signés par les propriétaires des parts.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières susceptibles de favoriser l'accomplissement des activités décrites ci-dessus.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de OST GROUP, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

La société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

#### Titre II. - Capital social, Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à quinze mille euros (15.000,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent cinquante euros (150,- EUR) chacune, lesquelles ont été souscrites comme suit:

1.- La société NERAL DEVELOPMENT SERVICES S.A., prédésignée, soixante-quinze parts sociales . . . . .	75
2.- La société UNICON INVESTORS INC., prédésignée, vingt-cinq parts sociales . . . . .	25
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption.

Ils doivent l'exercer endéans les 60 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

### **Titre III. - Administration et gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par deux gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Limitation des pouvoirs des gérants. Afin d'écartier tout doute, les pouvoirs des gérants de la société sont limités conformément à l'acte de constitution de la société. Toutes les décisions prises par les gérants sont prises conjointement (et pas séparément) par les deux gérants, et en conformité des limitations établies à l'article 12 en dessous. Toutes les décisions des gérants sont confirmées par le procès-verbal de l'assemblée des gérants qui est signé par les deux gérants et qui contient l'information approuvée (par vote) par les deux gérants.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Chaque cession de capital de la société ou création d'engagement pour la société ou le vote sur des parts de la société sont approuvés par l'assemblée des associés.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

### **Titre IV. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales et aux accords des associés.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2006.

#### *Libération des parts sociales*

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de quinze mille euros (15.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ mille euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, les associées, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoquées, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:



- 1.- Le siège social est établi à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.
- 2.- L'assemblée désigne comme gérants de la société:
  - Maître Eyal Grumberg, avocat, né à Jérusalem (Israël), le 23 octobre 1967, demeurant à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon;
  - Maître Nicolas Bannasch, avocat, né à Wuppertal (Allemagne), le 17 octobre 1964, demeurant à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon;
- 3.- La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants, et en conformité des limitations établies à l'article 12 au-dessus des présentes statuts.

*Constatation*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: E. Grumberg, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 mai 2006, vol. 536, fol. 47, case 10. – Reçu 150 euros.

*Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 mai 2006.

J. Seckler.

(040623/231/256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2006.

---

**ART SERVICES, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 79, rue d'Anvers.

R. C. Luxembourg B 88.785.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 28 avril 2006, réf. LSO-BP06262, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2006.

*Pour la gérance*

Signature

(039919/1051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

---

**GRAND HOTEL CRAVAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 29, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 85.344.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2006, réf. LSO-BP05788, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2006.

*Pour ordre*

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(039922/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

---

**PARFUMERIE ROYAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5553 Remich, 24, Quai de la Moselle.

R. C. Luxembourg B 38.920.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2006, réf. LSO-BP05791, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2006.

*Pour ordre*

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(039923/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

---

**ALBAFI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5366 Munsbach, 170, rue Principale.  
R. C. Luxembourg B 86.506.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2006, réf. LSO-BP05794, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2006.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(039924/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

**SEVERN TRENT EUROPEAN FINANCE LIMITED, Société à responsabilité limitée.**

**Share capital: GBP 10,000.-.**

Registered office: Gibraltar, 9/1 International Commercial Centre, Casemates Square.

Principal establishment and effective place of management: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 116.029.

**STATUTES**

In the year two thousand and five, on the twenty-fourth of August at 11.00 a.m.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of SEVERN TRENT EUROPEAN FINANCE LIMITED, a limited liability company organised under the laws of Gibraltar, having its registered office at 9/1 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar, incorporated on 16 June 2005 and validly registered at the Register of Companies of Gibraltar with registration number 94830 (the «Company»).

The meeting is presided by Mr Patrick van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder of the Company, SEVERN TRENT PLC., incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 2297, Coventry Road, Birmingham B26 3PU, United Kingdom, duly represented by Mr Patrick van Hees, jurist, residing in Messancy, Belgium, by virtue of a proxy given by deed on 23 August 2005, and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with this deed.

The proxy form of the represented shareholder, after having been initialled ne varietur by the above person, will also remain annexed to the present deed.

II.- As it appears from the attendance list, the 500 (five hundred) ordinary shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Waiving of notice right.
2. Acknowledgement of the resignation of the current directors of the Company and the appointment of new directors of the Company.
3. Ratification of the decisions of the board of directors and of the sole shareholder of the Company taken on 23 August 2005 in the United Kingdom deciding (inter alia) to transfer the management and control and the Company's business address to Luxembourg.
4. Acknowledgement that the Company continues under Gibraltar law to be regarded as validly incorporated in Gibraltar.
5. Confirmation of the description and consistency of all the assets and liabilities of the Company and of the paid-up issued share capital of the Company.
6. Confirmation of the amendment of the Company's articles of association in order to make them comply with Luxembourg legislation on the «sociétés à responsabilité limitée».

IV.- The meeting was provided with the copy of the following documents:

- i. a copy of the Articles of Association of the Company;
- ii. the resolutions of the board of directors of the Company dated 23 August 2005 taken in the United Kingdom;
- iii. the resolutions of the sole shareholder of the Company dated 23 August 2005 taken in the United Kingdom; and
- iv. a signed balance sheet of the Company as at 24 August 2005, together with a signed statement of value of the Company executed by the directors of the Company dated 24 August 2005.

All the above mentioned documentation initialled ne varietur by the proxy holder of the represented shareholder and the undersigned notary, will remain attached to the present minutes to be filed with the registration authorities.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda.

It is resolved further that all the relevant documentation has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution*

The sole shareholder acknowledges the resignation of, and gives full discharge to Peter Davies as director of the Company.

The sole shareholder acknowledges the appointment of Mr Xavier Pauwels and Mr Dominique Robyns as new Class C directors of the Company who, having received previous notice of their possible designation, have accepted by written in a letter of acceptance, their position and assumed the obligation to, faithfully and properly, carry out their duties.

Consequently, the board of directors of the Company is composed as follows:

- Thomas Edward Jack, Class A Director;
- Xavier Pauwels, Class C Director;
- Dominique Robyns, Class C Director.

The sole shareholder also acknowledges that an invitation has been made to Wim Tygat to become a director of the Company and that, should he accept, he shall become a Class B director.

*Third resolution*

It is resolved to transfer the effective place of management and control, the main place of business and the office address of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, and therefore to reiterate and ratify, in as much as necessary, the resolutions of the board of directors held on 23 August 2005 and of the sole shareholder of the Company dated 23 August 2005, deciding notably (i) to transfer the management and control of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg, (ii) to transfer the business of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg and to close its place of business in the United Kingdom.

*Fourth resolution*

It is resolved that the Company continues in the Grand Duchy of Luxembourg in the form of a Luxembourg «société à responsabilité limitée» but under the understanding that the Company continues to be regarded, under the law of Gibraltar, as a validly incorporated Gibraltar company.

*Fifth resolution*

The shareholder records that the description and consistency of the assets and liabilities of the Company results from a balance sheet dated 24 August 2005 annexed to a statement of value executed by the directors of the Company dated 23 August 2005, which have been delivered to the notary on the date hereof. A copy of the balance sheet and the statement of value, signed *ne varietur* by the proxy holder of the represented shareholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time. The shareholder states that all the assets and liabilities of the Company, without limitation, remain the ownership in their entirety of the Company, which continues to own all its assets, and continues to be obliged by all its liabilities and commitments.

The sole shareholder confirms that the issued and paid up share capital of the Company is set up at GBP 10,000.- (ten thousand Pounds Sterling), divided into 500 (five hundred) ordinary shares with a nominal value of GBP 20.- (twenty Pounds Sterling) each.

The sole shareholder, SEVERN TRENT PLC., declares that it owns all 500 (five hundred) issued ordinary shares of the Company.

*Sixth resolution*

It is resolved to amend the Company's articles of association and therefore to reiterate and ratify, in as much as necessary, the resolutions of the sole shareholder dated 23 August 2005 in order to make them comply in substance with both the law of the Grand Duchy of Luxembourg applicable to a Luxembourg «société à responsabilité limitée» and the laws of Gibraltar applicable to a Gibraltar «limited company».

The articles of association will henceforth read as follows:

**«Preliminary**

1. Subject as hereinafter provided, any applicable laws shall apply to the Company.

**Private company**

2. The Company is a private company limited by shares and accordingly:
  - (a) the right to transfer shares is restricted in the manner hereinafter prescribed;
  - (b) the number of members of the Company is limited as prescribed by any applicable laws;
  - (c) any invitation to the public to subscribe for any shares or debentures of the Company is prohibited; and
  - (d) subject to any applicable laws and to these Articles, the Company shall have the power to register by way of re-domiciliation as a body corporate limited by shares under the laws of any jurisdiction outside Gibraltar and to be registered in Gibraltar.

**Name and duration**

3. (a) The Company is constituted for an unlimited duration.
- (b) The Company's name is SEVERN TRENT EUROPEAN FINANCE LIMITED.

### Registered office and principal place of business

4. (a) The Company has its registered office in Gibraltar.
- (b) The Company has its effective place of management and centre of its main interest at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg. The principal establishment may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg subject to a resolution of the members.
- (c) Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors of the Company.

### Purpose of the company

5. (a) The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, any rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell, or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, or in which the Company has a direct or indirect financial interest, or any company of the group the Company is belonging to, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.
- (b) The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

### Share capital

6. (a) The share capital of the Company is ten thousand Pounds Sterling (GBP 10,000.-), divided into five hundred (500) shares of twenty Pounds (GBP 20.-) each.
- (b) The shares in the original capital or any increased capital may be divided into several classes, and there may be attached thereto respectively any preferential, deferred or others special rights, privileges, conditions or restrictions as to dividend, capital or otherwise.

### Transfer of shares

7. (a) No transfer of any shares in the capital of the Company to any person not already a member of the Company shall be made or registered unless members representing at least three-quarters of the issued share capital of the Company shall have agreed thereto in a general meeting.
- (b) Any person who is desirous of transferring any shares in the Company to any person other than to a person already a member of the Company must give the Company notice (hereinafter called transfer notice) of his intention to transfer, stating the number of shares he is willing to transfer. The Company shall on the receipt of such a notice inform all other members of the transfer notice received. Such members may give to the Company within 21 days from the date when the transfer notice was received notice of his willingness to purchase all or any of the shares referred to in the transfer notice.
- (c) If the offers for the purchase shall together constitute offers to purchase a greater number of shares than those offered for sale, the shares offered for sale shall be divided among the proposing purchasers in the proportions as nearly as possible in which they already hold the shares in the Company.
- (d) The value of the shares to be transferred shall be determined by the valuation of the auditors of the Company.
- (e) The selling member and the members declared to be the purchasers of the shares shall give effect to the contract or contracts so made as aforesaid by the execution of proper transfer or transfers and the payment of the purchase money.

### General meetings

8. (a) No business shall be transacted at any general meeting unless a quorum of members is present at the time when the meeting proceeds to business. Members representing 50 per cent or more of the issued share capital of the Company shall be a quorum.
- (b) A memorandum in writing signed by all the members of the Company for the time being and pasted in or attached to the minute book shall be as effective for all purposes as a resolution of the Company passed in general meeting convened and held unless the number of members exceed twenty-five.

### Directors

9. (a) The number of directors shall not be less than two or more than five.
- (b) A resolution in writing signed by all of the directors shall have the same effect as a resolution passed at a meeting of directors.
- (c) The Company may from time to time in general meeting increase or reduce the number of directors.
- (d) No director needs to be a shareholder of the Company and regulation 66 of Table «A» in the First Schedule to the Companies Ordinance («Table A») shall not apply to the Company.
- (e) The directors shall be divided into three categories, namely «Class A», «Class B» and «Class C» directors. Each Class A director shall be an employee of any company within the Group and shall be resident in the United Kingdom.
- Each Class B director shall be an employee of any company within the Group and shall not be resident in the United Kingdom.

The Class C directors shall be any individuals not resident in the United Kingdom.

For the purposes of these Articles of Association, «Group» shall mean SEVERN TRENT PLC. and its subsidiaries.

**10.** A director may hold any position or office of profit under the Company in addition to directorship except that of auditor, and the terms and conditions of his employment may be fixed by the board.

**11.** The meetings of the directors of the Company shall only be held in the Grand Duchy of Luxembourg.

**12.** The quorum necessary for the transaction of the business of the directors shall be three directors of which at least one director shall be either a Class A director or a Class B director.

**13.** Any one or more directors of the board of directors of the Company or any committee thereof may participate in a meeting of such board or committee by means of a conference telephone or similar communications equipment allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Participation by such means shall constitute presence in person at a meeting of the board or committee and any decision taken in this manner shall be as valid and as effectual for all purposes as a resolution of such board or committee passed at a meeting duly convened held and constituted.

**14.** Notwithstanding the foregoing provisions of Article 13 above, no director may participate in a meeting of the directors by conference telephone or similar communications equipment if he is located within the United Kingdom.

**15.** The directors may exercise all the powers of the Company to borrow or raise moneys, and to mortgage or charge its undertakings, property and uncalled capital, or any part thereof, and to issue debentures, debenture stock, and other securities whether outright or as security for any debt liability or obligation of the Company or of any third party. Regulation 69 of Table A shall not apply to the Company.

**16.** The Company may by special resolution remove any director and appoint another person in his or her stead.

**17.** The Company shall only be bound by the signatures of:

- (a) a Class C director; and
- (b) a Class A director or a Class B director.

**18.** The directors may from time to time and at any time by power of attorney appoint any company, firm or person or body or persons, provided that they are not UK residents, whether nominated directly or indirectly by the directors, to be the attorney or attorneys of the Company for such purposes and with such powers, authorities and discretions (not exceeding those vested in or exercisable by the directors under these Articles of Association) and for such period and subject to such conditions as they may think fit, and any such powers of attorney may contain such provisions for the protection and convenience of persons dealing with any such attorney as the directors may think fit and may also authorise any such attorney to delegate all or any of the powers, authorities and discretions vested in him.

**19.** The continuing directors or sole continuing director may act notwithstanding any vacancy in their body, but, if and so long as their number is reduced below the number fixed by or pursuant to these Articles of Association as the necessary quorum of directors the continuing directors or director may act for the purpose of increasing the number of directors to that number, or of summoning a general meeting of the Company, but for no other purpose.

#### **Disqualification of directors**

**20.** The office of director shall be vacated, if the director:

- (a) without the consent of the Company in general meeting holds any other office of profit under the Company except that of managing director or director; or
- (b) becomes bankrupt; or
- (c) becomes prohibited from being a director by reason of any applicable laws; or
- (d) is found lunatic or becomes of unsound mind; or
- (e) resigns his office by notice in writing to the Company; or
- (f) is directly or indirectly interested in any contract with the Company or participates in the profits of any contract with the Company:

Provided, however, that a director shall not vacate his office by reason of his being a member of any corporation which has entered into contracts with or done any work for the Company if he shall have declared the nature of his interest in the manner required by any applicable law but the director shall not vote in respect of any such contract or work or any matter arising thereout, and if he does so vote his vote shall not be counted.

**21.** The Company may from time to time in general meeting increase or reduce the number of directors.

#### **Accounts**

**22.** The directors shall cause proper books of account to be kept with respect to:

- (a) all sums of money received and expended by the Company and the matters in respect of which the receipt and expenditure takes place;
- (b) all sales and purchases of goods by the Company; and
- (c) the assets and liabilities of the Company.

**23.** The books of account shall be kept at the registered office of the Company, or at such other place or places as the directors think fit, and shall always be open to the inspection of the directors.

**24.** The directors shall from time to time determine whether and to what extent and at what times and places and under what conditions or regulations the accounts and books of the Company or any of them shall be open to the inspection of members not being directors, and no member (not being a director) shall have any right of inspecting any

account or book or document of the Company except as conferred by statute and applicable laws or authorized by the directors or by the Company in general meeting.

**25.** (a) The directors shall according to applicable laws, cause to be prepared and to be laid before the Company in general meeting such profit and loss accounts, balance sheets and reports as are referred to in that section.

(b) The directors shall upon receipt of a request in writing from any member send to such member before the date of any general meeting a copy of every Balance Sheet (including every document required by law to be annexed thereto) which is to be laid before the Company at such meeting with a copy of the auditor's report but, subject as aforesaid the directors shall not be obliged to send a copy of any Balance Sheet and Report to the members.

#### **Audit**

**26.** Auditors shall be appointed and their duties regulated in accordance with applicable laws.

#### **Dividends and reserve**

**27.** The Company in general meeting may declare dividends, but no dividend shall exceed the amount recommended by the directors.

**28.** No dividend shall be paid otherwise than out of profits.

**29.** Subject to the rights of persons (if any) entitled to shares with special rights as to dividends, all dividends shall be declared and paid according to the amounts paid on the shares, but if and so long as nothing is paid up on any of the shares in the Company dividends may be declared and paid according to the amounts of the shares.

**30.** If several persons are registered as joint holders of any share, any one of them may give effectual receipts for any dividend or other moneys payable on or in respect of the share.

**31.** Any dividend may be paid by cheque or warrant sent through the post to the registered address of the member or person entitled thereto or in the case of joint holders to any one of such joint holders at his registered address or to such person and such address as the member or person entitled or such joint holders, as the case may be, may direct. Every such cheque or warrant shall be made payable to the order of such other person to whom it is sent or to the order of such other person as the member or person entitled or such joint holders, as the case may be, may direct. In addition to the foregoing, the directors may effect the payment of any dividend to members or persons entitled thereto by any other means, electronic or otherwise, as the directors may, from time to time, think fit.

**32.** No dividend shall bear interest against the Company.

#### **Indemnity**

**33.** The directors, managers, and other officers or servants for the time being of the Company acting in relation to any of the affairs of the Company or everyone of them shall be indemnified and secured harmless out of the assets and profits of the Company for and against all actions, costs, claims, demands, liabilities and taxes, charges, losses, damages and expenses and other consequences which they or any of them shall or may incur or sustain by reason of any contract entered into or any act done, concurred in or omitted or committed in or about the execution of their duty or supposed duty in their respective office except such (if any) as they shall incur or sustain by or through their own wilful neglect or wilful default respectively and none of them shall be answerable for the acts, receipts, neglects or default of the other or others of them or for joining in any receipts for the sake of conformity or for any bankers or other persons with whom any moneys or effects belonging to the Company shall or may be lodged or deposited for the safe custody or for the defect of title of the Company to any property purchased or for any insufficiency or deficiency of or defect of title of the Company to any security upon which any moneys of or belonging to the Company shall be placed out or invested or for any loss, misfortune or damage resulting from any such cause as aforesaid or direct or indirect consequences which may happen in the execution of their respective office or in relation thereto, except the same shall happen by or through their own wilful neglect or wilful default respectively.

#### **Notices**

**34.** A notice may be given by the Company to any member either personally or by sending it by post to him to his registered address. Where a notice is sent by post, service of the notice shall be deemed to be effected by properly addressing, prepaying, and posting a letter containing the notice, and to have been effected in the case of a notice of a meeting at the expiration of twenty-four hours after the letter containing the same is posted, and in any other case at the time at which the letter would be delivered in the ordinary course of post.

**35.** A notice may be given by the Company to the joint holders of a share by giving the notice to the joint holder named first in the register of members in respect of the share.

**36.** A notice may be given by the Company to the persons entitled to a share in consequence of the death or bankruptcy of a member by sending it through the post in a prepaid letter addressed to them by name, or by the title of representatives of the deceased, or trustee of the bankrupt, or by any like description, at the address (if any) in Gibraltar supplied for the purpose by the persons claiming to be so entitled, or (until such an address has been so supplied) by giving the notice in any manner in which the same might have been given if the death or bankruptcy had not occurred.

**37.** Notice of every general meeting shall be given in some manner hereinbefore authorized to every member except to every person entitled to a share in consequence of the death or bankruptcy of a member, who, but for his death or bankruptcy, would be entitled to receive notice of the meeting. No other persons shall be entitled to receive notices of general meetings.»

### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed, or which shall be charged to it in connection with the present deed are estimated at four thousand Euro. For the registration tax, the present transfer of the administrative and actual effective management seat of the Company to Luxembourg is not subject to the pro rata contribution duty in accordance with Article 3-2 of the law of December 1971. SEVERN TRENT EUROPEAN FINANCE LIMITED is a company subject to the pro rata registration fee in accordance with the tax legislation of Gibraltar.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le vingt-quatre août à onze heures.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique de SEVERN TRENT EUROPEAN FINANCE LIMITED, une société à responsabilité limitée régie par le droit de Gibraltar, ayant son siège social au 9/1 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar, constituée en date du 16 juin 2005, et valablement enregistrée au Registre des Sociétés de Gibraltar sous le numéro 94830 (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président déclare et pie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique de la Société, SEVERN TRENT PLC., régie par le droit de l'Angleterre et du pays de Galles, ayant son siège social au 2297, Coventry Road, Birmingham B26 3PU, Royaume-Uni, dûment représenté par M. Patrick van Hees, Juriste, résidant à Messancy, Belgique, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 23 août 2005, et le nombre de parts qu'il délient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste qui, après avoir été signée par le mandataire comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La procuration de l'associé représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les personnes susmentionnées, restera également annexée au présent acte.

II.- Il résulte de ladite liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales émises, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de la Société est le suivant:

#### Agenda:

1. Renonciation aux délais et formalités de convocation.
2. Acquiescement de la démission d'un gérant actuellement en fonction de la Société et nomination de nouveaux gérants de la Société.
3. Ratification des décisions du conseil de gérance et de l'associé unique de la Société prises le 23 août 2005 au Royaume-Uni décidant (entre autres) de transférer le siège de la direction effective ainsi que l'adresse de la Société à Luxembourg.
4. Acquiescement au fait que la Société continue à être considérée, en vertu du droit de Gibraltar, comme une société valablement constituée à Gibraltar.
5. Confirmation de la description et de la consistance de tous les actifs et passifs de la Société ainsi que de la libération du capital social de la Société.
6. Confirmation de la modification des statuts de la Société afin de les conformer à la législation luxembourgeoise sur les «sociétés à responsabilité limitée».

IV.- Copie des documents suivants ont été soumis à l'assemblée:

- i. une copie des statuts de la Société;
- ii. les résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société au Royaume-Uni en date du 23 août 2005;
- iii. les résolutions adoptées par l'associé unique de la Société au Royaume-Uni en date du 23 août 2005; et
- iv. un exemplaire signé du bilan de la Société au 24 août 2005 ainsi qu'une déclaration de valeur de la Société signée par les gérants de la Société datée du 24 août 2005.

Tous les documents susmentionnés, après avoir été paraphés ne varietur par le mandataire de l'associé comparant et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent procès-verbal pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

Après avoir approuvé ce qui précède, l'associé unique décide unanimement ce qui suit:

#### Première résolution

Il a été décidé que l'associé unique renonce aux délais et formalités de convocations; l'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, et considère avoir été valablement convoqué et accepte, en conséquence,

de délibérer et de voter sur tous les points inscrits à l'ordre du jour. Il a par ailleurs été décidé que toute la documentation produite lors de l'assemblée a été mise à la disposition de l'associé unique durant une période suffisante afin de lui permettre d'examiner soigneusement chaque document avec attention.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique acquiesce à la démission de Peter Davies comme gérant de la Société, et lui accorde pleine décharge pour son mandat de gérant de la société.

L'associé unique acquiesce à la nomination de M. Xavier Pauwels et M. Dominique Robyns en tant que nouveaux gérants de la catégorie C de la Société; ayant été informés de leur possible nomination, ils ont accepté par écrit leur nomination aux termes d'une lettre d'acceptation, et ont déclaré accepter de mener à bien leur mission.

Par conséquent le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- M. Thomas Edward Jack, gérant de catégorie A;
- M. Xavier Pauwels, gérant de catégorie C; et
- M. Dominique Robyns, gérant de catégorie C.

L'associé unique acquiesce au fait que Monsieur Wim Tygat a été convié à devenir un gérant de la Société et que s'il accepte, il deviendra un gérant de Classe B.

#### *Troisième résolution*

Il a été décidé de transférer le siège de direction effective, le principal établissement de la Société et son adresse au Grand-Duché du Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et, en conséquence, de réitérer et ratifier, autant que nécessaire, les résolutions du conseil de gérance de la Société prises en date du 23 août 2005 et de l'associé unique de la Société prises en date du 23 août 2005 décidant notamment de (i) transférer le siège de direction effective de la Société au Grand-Duché du Luxembourg, (ii) de transférer l'activité de la Société au Grand-Duché du Luxembourg et de la cesser au Royaume-Uni.

#### *Quatrième résolution*

Il est décidé que la Société poursuit son existence au Grand-Duché du Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée, étant entendu que la Société continue à être considérée au regard du droit de Gibraltar comme une société valablement constituée sous l'empire du droit de Gibraltar.

#### *Cinquième résolution*

L'associé unique prend note que la description et la consistance de tous les actifs et passifs de la Société figurent au bilan daté du 24 août 2005 annexé à une déclaration de valeur signée par les gérants de la Société datée du 24 août 2005, qui ont été fournis au notaire à la date mentionnée ci-dessus. Une copie du bilan et de la déclaration de valeur, signées ne varietur par le mandataire de l'associé et le notaire comparant, resteront annexées aux présentes aux fins d'enregistrement. L'associé unique déclare que tous les actifs et passifs de la Société, sans limitation, demeurent entièrement la propriété de la Société qui continue à avoir la propriété de tous ses actifs et à être obligée par tous ses engagements et obligations.

L'associé unique confirme que le capital émis et libéré de la Société s'élève à GBP 10.000,- (dix mille livres sterling) divisé en 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de GBP 20,- (vingt livres sterling) chacune.

L'associé unique, SEVERN TRENT PLC., déclare détenir la propriété des 500 (cinq cents) parts sociales de la Société.

#### *Sixième résolution*

Il est décidé de modifier les statuts de la Société et, en conséquence, de réitérer et ratifier, autant que nécessaire, les résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 23 août 2005 et de l'associé unique de la Société en date du 23 août 2005 afin qu'ils soient en conformité à la fois avec les lois luxembourgeoises applicables aux «sociétés à responsabilité limitée» et les lois de Gibraltar applicables à une «limited company» de Gibraltar.

Les statuts de la société doivent être lus comme suit:

#### **Préambule**

1. Sous réserve de ce qui suit, toutes les lois applicables s'appliqueront à la Société.

#### **Société à responsabilité limitée**

2. La Société est une Société à responsabilité limitée et par conséquent:
  - (a) le droit de transférer les parts sociales est limité de la façon décrite ci-dessous;
  - (b) le nombre d'associés de la Société est limité de la façon prescrite par toutes les lois applicables;
  - (c) tout appel au public de souscrire à des parts sociales ou obligations de la Société est interdit; et
  - (d) sous réserve des lois applicables et des statuts, la Société doit avoir le pouvoir de s'enregistrer par re-domiciliation en tant que Société à responsabilité limitée sous la loi de toute autre juridiction et ainsi de supprimer le siège social de la Société de Gibraltar.

#### **Nom et durée**

3. (a) La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- (b) La dénomination de la Société est SEVERN TRENT EUROPEAN FINANCE LIMITED.

#### **Siège social et principal établissement**

4. (a) Le siège social de la Société est établi à Gibraltar.
- (b) Le lieu principal d'établissement de la Société et ses principaux intérêts sont situés 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 à Luxembourg. L'établissement principal peut être transféré à tout autre endroit au sein du Grand-Duché du Luxembourg en vertu d'une résolution des associés.



(c) Le conseil de gérance pourra décider de la création de succursales et bureaux tant au Luxembourg qu' à l'étranger.

#### **Objet de la société**

5. (a) L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous droits, valeurs, brevets et licences, les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour un prix jugé convenable; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute Société holding, filiale ou toute autre Société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou Sociétés affiliées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tout concours, prêts, avances ou garanties, d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; et enfin d'effectuer toute opération qui est directement ou indirectement liée à son objet.

(b) La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

#### **Capital social**

6. (a) Le capital social de la Société est fixé à dix mille livres sterling (GBP 10.000,-) divisé en cinq cents (500) actions de vingt livres sterling (GBP 20,-) chacune.

(b) Les parts dans le capital originel ou dans toute augmentation de capital peuvent être divisées en différentes classes, et peuvent y être attaché tous droits spéciaux, privilèges, conditions ou restrictions quant au droit à dividende, au capital ou autre.

#### **Cession de parts sociales**

7. (a) La cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée et enregistrée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale de trois quarts des actionnaires de la Société.

(b) Toute personne désirant céder toute part de la Société à une personne qui n'est pas actionnaire de la Société doit notifier à la Société (ci-après appelée notification du transfert) ses intentions de cession. Doivent être portés sur l'acte le nombre de parts qu'il souhaite céder. Dès la réception de la notification, la Société doit en informer tous les actionnaires. Ces derniers peuvent donner dans un délai de 21 jours à partir de la date où la notification a été reçue, notification de leur souhait d'acheter toutes ou partie des parts visées dans la notification de cession.

(c) Si les offres d'achat représentent un nombre supérieure de parts que celles offertes en vente, les parts offertes en vente seront divisées entre les différents acheteurs potentiels dans les proportions aussi proches que possible du nombre de parts déjà détenues dans la Société.

(d) La valeur des parts à transférer doit être déterminée par l'évaluation des auditeurs de la Société.

(e) L'actionnaires vendeur et les actionnaires qui se sont déclarés comme acheteurs des parts, doivent donner suite au contrat (ou contrats) ainsi conclus par l'exécution de la cession ou des cessions appropriées et par le paiement du montant de l'achat.

#### **Assemblée générale**

8. (a) Aucune affaire ne sera traitée lors de toute assemblée générale à moins que le quorum des membres soit atteint au moment où la réunion procède aux affaires. C'est à partir du moment où cinquante pour cent ou plus du capital social de la Société est représenté que l'on considère que le quorum est atteint.

(b) Une résolution signée par tous les actionnaires de la Société et incluse ou annexée aux autres procès-verbaux à la même valeur juridique qu'une résolution prise en assemblée générale convenue et tenue, sauf si le nombre des actionnaires est supérieur à vingt-cinq.

#### **Gérance**

9. (a) Le nombre de gérants ne doit pas être inférieur à deux et supérieur à cinq.

(b) Une résolution écrite signée par tous les gérants doit produire le même effet qu'une résolution votée en conseil de gérance.

(c) La Société peut à tous moments, en assemblée générale, augmenter ou réduire le nombre de gérants.

(d) Les gérants ne doivent pas obligatoirement être actionnaires de la Société et la réglementation 66 de la Table «A» n'est pas applicable à la Société.

(e) Les gérants sont divisés en trois catégories, nommées gérants de «Classe A», «Classe B» et «Classe C».

Les gérants de Classe A doivent être employés au sein du Groupe et doivent résider au Royaume-Uni.

Les gérants de Classe B doivent être employés au sein du Groupe et ne doivent pas résider au Royaume-Uni.

Les gérants de Classe C ne doivent pas résider au Royaume-Uni.

Dans le cadre de ces statuts, le terme «Group» signifie SEVERN TRENT PLC et ses filiales.

10. Un gérant peut exercer toute autre fonction rémunérée au sein de la Société plus de sa fonction de gérant exceptée celle d'auditeur. Les modalités et les conditions de sa fonction peuvent être fixées par le conseil.

11. Les conseils de gérance de la Société doivent se tenir au Grand-Duché de Luxembourg.

12. Le quorum nécessaire pour la transaction des affaires est le suivant:

(a) soit un gérant de Classe A, un gérant de Classe B et un gérant de classe C; ou

(b) soit deux gérants de Classe C et un gérant soit de Classe A soit de Classe B.

**13.** Tout gérant du conseil de gérance ou gérant de la Société ou tout autre comité peut prendre part à une réunion d'un tel conseil ou comité au moyen d'un téléphone de conférence ou de matériel de communication semblable permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre simultanément. La participation par le biais de tels moyens constituera la présence en personne lors d'une réunion du conseil ou du comité et toute décision prise ainsi sera aussi valable et efficace qu'une résolution d'un tel conseil ou comité prise lors d'une réunion dûment tenue et constituée.

**14.** Malgré les dispositions de l'article 13, aucun gérant ne peut participer à un conseil de gérance par téléphone de conférence ou tout autre moyen de communication semblable s'il est situé au Royaume-Uni.

**15.** Les gérants peuvent exercer tous les pouvoirs dans la société pour emprunter ou lever des fonds, pour garantir les engagements de la Société et le capital non encore appelé (en tout ou en partie), pour émettre des obligations et toutes autres garanties suite à la responsabilité et aux obligations de la Société vis-à-vis des tiers. La disposition 69 de la Table A ne s'applique pas à la société.

**16.** La Société peut par résolution spéciale renvoyer tout gérant et nommer une autre personne à son poste.

**17.** La Société doit être uniquement liée par la signature conjointe d'un gérant de Classe B et de Classe C ou par la signature conjointe de trois gérants, à condition que deux d'entre eux soient des gérants de Classe B et/ou des gérants de Classe C, et qu'au moins un d'entre eux soit un gérant de Classe A ou un gérant de Classe B.

**18.** Les gérants peuvent de temps en temps et à tout moment par procuration générale nommer toute société, entreprise, personne physique ou groupement de personne, à condition qu'ils ne soient pas résidents britanniques, s'ils sont désignés directement ou indirectement par les gérants, pour être le ou les mandataires de la Société pour des buts déterminés et avec des pouvoirs déterminés avec l'autorité et la discrétion nécessaires (n'excédant pas ceux accordés ou qui peuvent être exercés par les gérants en vertu des statuts) pour une période déterminée et à des conditions déterminées qu'ils estiment appropriés, et avec des pouvoirs déterminés pouvant contenir des dispositions appropriées pour la protection et la convenance des personnes traitant avec un tel mandataire si les gérants l'estiment indispensable et ils peuvent également autoriser un mandataire déterminé à déléguer tout ou partie des pouvoirs, autorités et discrétions dont il a été investi.

**19.** Le ou les gérants en fonction peuvent agir malgré n'importe quelle absence en leur sein, néanmoins, si et aussi longtemps que leur nombre est passé au-dessous du seuil fixé par ou conformément à ces statuts comme quorum nécessaire des gérants, le ou les gérants en fonction peuvent agir dans le but d'accroître le nombre de gérants au quorum nécessaire, ou de convoquer une assemblée générale de la Société pour cela uniquement.

#### **Exclusion des gérants**

**20.** Le poste de gérant doit être abandonnée ipso facto si le gérant:

(a) sans le consentement de la Société donné par l'assemblée générale, tient un autre poste dans la Société que celui de directeur de gestion ou de gérant; ou

(b) est déclaré en-faillite; ou

(c) est déclaré interdit de gestion en vertu de la loi; ou

(d) est déclaré fou ou victime de confusion mentale; ou

(e) démissionne de sa fonction suite à une notification écrite à la Société; ou

(f) est directement ou indirectement intéressé par tout contrat avec la Société ou profite par tout contrat avec la Société:

Cependant que le gérant ne devra pas quitter son poste en raison de son appartenance à une autre société qui a conclu des contrats ou qui fait un quelconque travail pour la Société s'il a déclaré la nature de son intérêt dans la manière requise par les lois applicables mais le gérant ne devra pas voter en ce qui concerne un tel contrat ou travail ou toute matière correspondante, et s'il vote sa voix ne devra pas être prise en compte.

**21.** La Société peut à tous moments diminuer ou augmenter le nombre des gérants lors d'une assemblée générale.

#### **Livre de comptes**

**22.** Les gérants veilleront à ce que des livres de comptes appropriés soient tenus en ce qui concerne:

(a) toutes les sommes d'argent reçues et dépensée par la Société et les matières concernant les recettes et les dépenses;

(b) toutes les ventes et achats de biens par la Société; et

(c) les actifs et passifs de la Société.

**23.** Les livres de comptes doivent être gardés au siège social de la Société; ou à un endroit déterminé ou tout autre endroit que les gérants jugent appropriés, et qui sont toujours accessible à l'inspection par les gérants.

**24.** Les gérants devront de temps en temps déterminer si et dans quelle mesure et à quels moment et endroits et sous quels conditions ou règlements, les comptes et livres de la Société, ou chacun d'eux, doivent être ouverts à l'inspection des associés de la Société qui ne sont pas des gérants, et aucun de ces associés (qui n'est pas gérant) n'a le droit d'inspecter un compte ou un livre ou document de la Société sauf si ce droit lui a été conféré par les statuts et une loi applicable ou s'il a été autorisé par les gérants ou la Société lors d'une assemblée générale.

**25.** (a) Les gérants devront, conformément aux lois applicables être prêts à mettre à disposition et déposer à la Société lors de l'assemblée générale les comptes de profits et pertes, bilan et rapports qui sont mentionnés dans la présente section.

(b) Les gérants devront, en cas de réception d'une demande écrite de tout associé, envoyer à cet associé avant la date de l'assemblée générale une copie de chaque bilan (incluant les documents annexés demandés par la loi) qui doit être déposé à la Société pendant cette assemblée avec une copie du rapport du réviseur d'entreprises, mais concernant les obligations susmentionnées les gérants ne sont pas obligés d'envoyer une copie de chaque bilan et compte-rendu à tous les associés.

### Vérification des comptes

26. Les réviseurs devront être nommés et leurs devoirs déterminés conformément aux lois applicables.

### Dividende et réserve

27. La Société lors d'une assemblée générale peut déclarer des dividendes mais aucun dividende n'excédera la somme recommandée par les géants.

28. Aucun dividende ne sera payé autrement qu'avec des bénéfices.

29. En ce qui concerne les droits des détenteurs de parts sociales (le cas échéant) auxquels sont attachés des droits spéciaux aux dividendes, tout dividende doit être déclaré et versé conformément aux montants versés aux parts sociales, mais si et aussi longtemps que rien n'est versé sur une des actions de la Société, les dividendes peuvent être déclarés et payés selon le montant des actions.

30. Si plusieurs personnes sont enregistrées en tant que codétenteur d'une action, chacune peut donner des récépissés effectués pour tout dividende ou tout autre argent payable en relation avec des actions.

31. Chaque dividende peut être payé par chèque ou warrant envoyé par courrier à l'adresse enregistrée de l'associé ou la personne attitrée ou en cas de codétenteurs à chacun des codétenteurs à son adresse enregistrée ou à telle personne déterminée ou à l'adresse que l'associé ou la personne attitrée ou un codétenteur le cas échéant peut désigner. Tout chèque ou warrant doit être payable à l'ordre de la personne à laquelle il est envoyé ou à l'ordre de toute autre personne que l'associé ou une personne attitrée ou un codétenteur le cas échéant peut désigner. En outre, les gérants peuvent verser un dividende à un associé ou à une personne attitrée pour cela par tout moyen, électronique ou autrement, correspondant à ce que les gérants selon les circonstances considèrent approprié.

32. Aucun dividende ne peut être porteur d'intérêt à l'encontre de la Société.

### Dédommagement

33. Les gérants, managers et autres fonctionnaires ou employés pour la durée de la Société, agissant en relation avec les affaires de la Société ou n'importe lequel d'entre eux, doivent être dédommagés et indemnisés sans égard aux profits et pertes de la Société pour tout acte, frais, réclamation, demandes, obligations et taxes, pertes, dommages et dépenses et toutes autres conséquences qu'ils ou l'un d'entre eux devra ou pourra supporter ou prendre en charge en raison de tout contrat conclu ou de tout acte effectué, concordant, omis ou commis pendant l'exécution de leurs fonctions ou de leurs supposées fonctions dans leurs attributions respectives excepté ceux (le cas échéant) qu'ils doivent subir ou prendre en charge suite à leur négligence ou défaillance volontaire respective et aucun d'entre eux ne sera responsable pour des actes, des récépissés, négligences ou défaillances d'un autre ou des autres ou pour signer tout reçu dans un intérêt de conformité ou pour des financiers ou autres personnes dont l'argent ou des effets appartenant à la Société doivent ou peuvent être consignés ou déposés pour une détention sûre ou à cause d'un défaut d'un titre de la Société ou tout bien acheté pour insuffisance ou déficience ou défaut d'un titre de la Société sur toute sûreté à propos de laquelle de l'argent ou des biens appartenant à la Société seront placés ou investis ou pour toute perte, malchance ou dommage résultant d'une des causes mentionnées ou des conséquences directes ou indirectes qui pourraient survenir dans l'exécution de leurs fonctions respectives ou en relation avec celles-ci, sauf si la même chose arrive à cause de leur propre négligence volontaire ou défaillance volontaire respectivement.

### Notification

34. La Société peut donner une notification à chaque associé personnellement ou par courrier à son adresse enregistrée. Dans le cas où la notification est envoyée par la poste, l'envoi de la notification doit être assuré en mettant l'adresse correcte, en faisant un paiement préalable et en postant la lettre contenant la notification et en s'étant assuré, en cas de notification pour une assemblée, de l'expiration d'un délai de 24 heures entre l'envoi de la lettre et la tenue de l'assemblée, et dans tous les autres cas dans un délai dans lequel le courrier est habituellement délivré par la poste.

35. Une notification peut être donnée aux codétenteurs des actions en donnant une notification au codétenteur qui est nommé en premier dans le registre des associés en ce qui concerne les parts sociales.

36. La Société peut donner une notification aux personnes ayant des droits sur les parts sociales en conséquence du décès ou de la faillite d'un associé en l'envoyant par la poste par une lettre dûment timbrée, adressée à leur nom propre ou au représentant de la personne décédée, ou à un curateur de faillite, ou par une autre description comparable, à l'adresse (si existante) à Gibraltar fournie par les personnes revendiquant de tels droits ou (dans le cas où une telle adresse n'a été fournie) en donnant la notification d'une façon comparable à celle qui aurait été donnée, si le décès ou la faillite n'avait pas eu lieu.

37. Une notification de toute assemblée générale doit être donnée d'une des façons mentionnées ci-avant à tout associé excepté pour les personnes ayant des droits sur les parts sociales suite au décès ou à la faillite d'un associé qui, sans son décès ou sa faillite aurait eu le droit à recevoir une notification de l'assemblée générale. Aucune autre personne ne peut avoir le droit de recevoir des notifications concernant une assemblée générale.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes sont estimés à environ quatre mille euros. Pour les besoins de l'enregistrement, ledit transfert du siège administratif et de direction effective vers Luxembourg n'est pas sujet à la perception d'un droit d'apport conformément à l'article 3-2 de la loi du 29 décembre 1971. SEVERN TRENT EUROPEAN FINANCE LIMITED est une Société soumise au droit d'apport conformément à la législation fiscale de Gibraltar.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: P. van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2005, vol. 25CS, fol. 46, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Tholl.*

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2006.

J. Elvinger.

(040666/211/616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2006.

---

**DE AUDITU S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7462 Moesdorf, 1, rue du Knapp.

R. C. Luxembourg B 90.388.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2006, réf. LSO-BP05796, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2006.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(039926/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

---

**FIDARE.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 26.949.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2006, réf. LSO-BP06379, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(039927/4685/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

---

**MAS.MAR. GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R. C. Luxembourg B 63.298.

*Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 24 avril 2006*

*Première résolution*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les administrateurs, Fabio Mazzoni, Joseph Mayor et Benoît Georis, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00815. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(040307/587/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

---

**MALTESIA S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 116.030.

## STATUTS

L'an deux mille six, le vingt avril.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. La société FINACAP HOLDING S.A., dont le siège social est au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée au présent acte;

2. Monsieur Norbert Schmitz, Licencié en Sciences Commerciales et Consulaires, demeurant à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

ici représenté par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée au présent acte.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de: MALTESIA S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produisaient ou seraient imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

Le capital autorisé est fixé à trois cent dix mille euros (EUR 310.000,-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Ces augmentations du capital peuvent être réalisées moyennant apport en espèces ou en nature ainsi que par incorporation de réserves.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propiété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propiété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propiété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs ou la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le dernier lundi du mois de mai à 15.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

**Art. 14.** Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

- Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 2006.
- Par dérogation, la première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le dernier lundi du mois de mai en 2007.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

- La société FINACAP HOLDING S.A., préqualifiée, trois cent neuf actions .....	309
- Monsieur Norbert Schmitz, préqualifié, une action .....	1
Total: trois cent dix actions .....	310

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraires de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

- Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Norbert Schmitz, licencié en sciences commerciales et consulaires, né à Pétange, le 12 mai 1943, demeurant à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur;
- b) La société FMS SERVICES S.A., société de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce des Sociétés et Associations à Luxembourg, section B sous le numéro 101.240;
- c) La société S.G.A. SERVICES S.A., société de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce des Sociétés et Associations à Luxembourg, section B sous le numéro 76.118.

*Deuxième résolution*

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Eric Herremans, employé, né à Bruges (Belgique), le 3 juin 1941, demeurant à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

*Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés est gratuit et il prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2011.

*Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, S. Afonso-Da Chao Conde, F. Kessler.

Enregistré à Esch, le 27 avril 2006, vol. 916, fol. 73, case 10. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 mai 2006.

F. Kessler.

(040668/219/154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2006.

**FUND-MARKET S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 2.500.000,-.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 63.861.

*Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 15 décembre 2005*

Le mandat du Réviseur d'Entreprise a été renouvelé pour la durée d'un an.

*Réviseur d'entreprise:*

DELOITTE, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mars 2006:*

L'Assemblée renouvelle le mandat des Administrateurs, pour la durée d'un an.

*Composition du Conseil d'Administration:*

M. Robert Reckinger, Président, résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal;

M. Mario Keller, Vice-Président, résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal;

M. Pierre Ahlborn, Administrateur Directeur, résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal;

M. Philippe Depoorter, résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal;

M. Pit Reckinger, résidant professionnellement à L-1340 Luxembourg, 2, place Winston Churchill.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2006.

Extrait certifié sincère et conforme

*Pour le Conseil d'Administration*

M. Gehlen

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00853. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040309/007/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

**BANQUE DE LUXEMBOURG FUND RESEARCH & ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme,  
(anc. FUND-MARKET RESEARCH & DEVELOPMENT S.A.).**

**Capital social: EUR 2.500.000,-.**

Siège social: L-1742 Luxembourg, 7, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 80.479.

*Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 15 décembre 2005*

Le mandat du Réviseur d'Entreprise a été renouvelé pour la durée d'un an.

*Réviseur d'entreprises:*

DELOITTE, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mars 2006*

L'Assemblée renouvelle le mandat des Administrateurs, pour la durée d'un an.

*Composition du Conseil d'Administration:*

M. Pierre Ahlborn, Président, résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

M. Mario Keller, Vice-Président, résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

M. Guy Wagner, Administrateur Directeur, résidant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 7, boulevard du Prince Henri.

M. Pit Reckinger, résidant professionnellement à L-1340 Luxembourg, 2, place Winston Churchill.

M. Henri Reiter, résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2006.

Extrait certifié sincère et conforme

Pour le Conseil d'Administration

M. Gehlen

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00854. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040304/007/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

**COLT LUX FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1479 Luxembourg, Kansallis House, place de l'Etoile.

R. C. Luxembourg B 116.041.

**STATUTES**

In the year two thousand and six, on the 27th day of the month of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

COLT LUX HOLDING, S.à r.l., a limited liability company, incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at Kansallis House, place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg represented by Caroline Bader-Keller, attorney at law, pursuant to a proxy dated 26 April 2006 which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company COLT LUX FINANCE, S.à r.l. («société à responsabilité limitée»), which is hereby established as follows:

**Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name COLT LUX FINANCE, S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, including, to the extent permitted by law, in any direct or indirect parent company, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes, however, without taking advantage of the law on holding companies of thirty-first of July, nineteen hundred and twenty-nine.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.



**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

**Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five percent of the Company's capital.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, acquire its own shares.

**Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the signature of the sole manager in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager if there is only one manager, by the board of managers or any two of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

**Art. 8. Liability Managers.** The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

**Art. 9. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

**Art. 10. Shareholder Meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders at their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three-quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on the last Thursday in April at 2 p.m. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

**Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2006.

**Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 13. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

**Art. 15. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

#### *Subscription and payment*

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties have subscribed and entirely paid-up the number of shares set out against their respective names:

Subscriber	Number of shares	Payment (EUR)
COLT LUX HOLDING, S.à r.l . . . . .	500	12,500.-
Total . . . . .	500	12,500.-

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

### *Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand Euro (EUR 2,000.-).

### *Extraordinary general meeting*

The shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at Kansallis House, place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:
  - a) Mr Henri van der Vaeren, Managing Director, residing at 28A, rue de Thy, 1470 Baisy-Thy, Belgium, born on 21 February 1967 at Leuven, Belgium;
  - b) Mr Michel Calmejane, Finance Director, residing at 6, rue Taclet, 75020 Paris, France, born on 19 January 1962 at Tarbes (65000), France;
  - c) Mrs Rita Thies, Finance Director, residing at Walther-Hesselbach-Str. 106, 60389 Frankfurt, Germany, born on 19 December 1961 at Munich, Germany;
  - d) Mr Marc Wathelet, Employee, residing at 14, La Piece, 6740 Etalle, Belgium, born on 27 November 1967 at Liège, Belgium;
  - e) Mrs Emmanuelle Entringer, Employee, residing at 17, rue de Kockelscheuer, 5853 Fentange, Luxembourg, born on 18 August 1968 at Luxembourg.

### *Special disposition*

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2006.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with Us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

### **Follows the french translation / Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille six, le 27<sup>e</sup> jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

COLT LUX HOLDING, S.à r.l., une société à responsabilité limitée (de droit luxembourgeois), ayant son siège social à Kansallis House, place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg, représentée par Caroline Bader-Keller, avocat, en vertu d'une procuration datée du 26 avril 2006 cette procuration étant enregistrée au présent acte.

Lequel comparant agissant ès qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée COLT LUX FINANCE, S.à r.l., qu'il constitue par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de COLT LUX FINANCE, S.à r.l. (la «Société»). La société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets, cependant, sans bénéficier des avantages de la loi sur les sociétés de participations financières (Holding companies) du trente et un juillet, dix-neuf cent vingt-neuf.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

**Art. 6. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société. La Société peut, dans la mesure permis par la loi, acquérir ses propres parts sociales.

**Art. 7. Gérance.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de la classe A et les gérants de la classe B. Toute classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Toutefois, au cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir, les gérants de classe A et les gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des gérants incluant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par le gérant unique, s'il n'y a qu'un seul gérant par le conseil de gérance ou par deux gérants, ou s'il existe des classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble (y compris par voie de représentation).

**Art. 8. Responsabilité des gérants.** Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

**Art. 9. Droits de vote des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10. Assemblées Générales.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors

d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au dernier jeudi du mois d'avril à quatorze (14) heures de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable le plus proche.

**Art. 11. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2006.

**Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérant établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

**Art. 13. Distributions.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribuée aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 14. Dissolution.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 15. Associé Unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 16. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Souscription et paiement*

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré mille (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25).

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Paiement (EUR)
COLT LUX HOLDING, S.à r.l . . . . .	500	12.500,-
Total . . . . .	500	12.500,-

Les parts sociales souscrites sont intégralement payées et le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est disponible pour la Société.

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ deux mille euros (2.000,- EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au: Kansallis House, place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

- a) M. Henri van der Vaeren, Administrateur, demeurant 28A, rue de Thy, 1470 Baisy-Thy, Belgique, né le 21 février 1967 à Louvain, Belgique;
- b) M. Michel Calmejane, Directeur Financier, demeurant 6, rue Taclet, 75020 Paris, France, né le 19 janvier 1962 à Tarbes (65000), France;
- c) Mme Rita Thies, directeur financier, demeurant à Walther-Hesselbach-Str. 106, 60389 Frankfurt, Germany, née le 19 décembre 1961 à Munich, Allemagne;
- d) M. Marc Wathelet, employé privé, demeurant 14, La Piece, 6740 Etalle, Belgique, né le 27 novembre 1967 à Liège, Belgique;
- e) Mme Emmanuelle Entringer, employée privée, demeurant 17, rue de Kockelscheuer, 5853 Fentange, Luxembourg, née le 18 août 1968 à Luxembourg.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2006.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: C. Bader-Keller, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2006, vol. 153S, fol. 41, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2006.

J. Elvinger.

(040722/211/368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2006.

**LAAX INVESTMENTS LTD., Société Anonyme.**

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 112.027.

In the year two thousand six, on the twenty-sixth of April.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company LAAX INVESTMENTS LTD, with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 112.027, incorporated by deed of the undersigned notary on November 7, 2005, published in the Mémorial C number 454 of March 2, 2006, and whose articles of incorporation has been modified by deed of the undersigned notary on January 6, 2006, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is opened by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally in Luxembourg, being in the chair, who appoints as secretary Mr Alain Thill, private employee, residing at Echternach.

The meeting elects as scrutineer Mr David Sana, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1) Increase of the company's capital to the extent of EUR 33,500,000.- in order to raise it from the amount of EUR 2,000,000.- to EUR 35,500,000.- by the issue of 33,500 new shares with a nominal value of EUR 1,000.- each having the same rights and obligations as the existing shares.

2) Subscription of 16,750 new shares with a nominal value of EUR 1,000.- each by the company FLIMS INVESTMENTS LTD, R.C.S. Luxembourg B 111.997, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte and full payment by the latter of said shares by contribution in cash of EUR 16,750,000.-.

3) Subscription of 16,750 new shares with a nominal value of EUR 1,000.- each by the company FALERA INVESTMENTS LTD, R.C.S. Luxembourg B 111.996, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte and full payment by the latter of said shares by contribution in cash of EUR 16,750,000.-.

4) Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association which will henceforth have the following wording:

«The corporate capital is set at thirty-five million and five hundred thousand Euro (EUR 35,500,000.-) divided into thirty-five thousand and five hundred (35,500) shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.»

5) Sundry.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, checked and signed ne varietur by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will be kept by the latter.

The proxies of the represented shareholders signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the latter unanimously has taken the following resolutions:

*First resolution*

The share capital is increased to the extent of thirty-three million and five hundred thousand Euro (EUR 33,500,000.-), in order to raise it from its present amount of two million Euro (EUR 2,000,000.-) to thirty-five million and five hundred thousand Euro (EUR 35,500,000.-), by the issue of thirty-three thousand and five hundred (33,500) new shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each having the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription - Payment*

The thirty-three thousand and five hundred (33,500) new shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each are subscribed as follows:

Sixteen thousand seven hundred and fifty (16,750) new shares are subscribed and fully paid in by contribution in cash of sixteen million seven hundred and fifty thousand Euro (EUR 16,750,000.-), by the company FLIMS INVESTMENTS LTD, R.C.S. Luxembourg B 111.997, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Sixteen thousand seven hundred and fifty (16,750) new shares are subscribed and fully paid in by contribution in cash of sixteen million seven hundred and fifty thousand Euro (EUR 16,750,000.-), by the company FALERA INVESTMENTS LTD, R.C.S. Luxembourg B 111.996, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Both contributions in cash of the total amount of thirty-three million and five hundred thousand Euro (EUR 33,500,000.-) have been proved to the undersigned notary by a bank certificate. This amount is now at the free disposal of the company LAAX INVESTMENTS LTD.

Both shareholders are represented by Mr Paul Marx, prenamed, by virtue of two proxies given under private seal.

*Second resolution*

As a consequence of such increase of capital the first paragraph of article five of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

«**Art. 5. (paragraph 1).** The corporate capital is set at thirty-five million and five hundred thousand Euro (EUR 35,500,000.-) divided into thirty-five thousand and five hundred (35,500) shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.»

*Expenses*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed is estimated at about thirty-five thousand Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the appearing persons have signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LAAX INVESTMENTS LTD, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 112.027, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 7 novembre 2005, publié au Mémorial C numéro 454 du 2 mars 2006, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 janvier 2006, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David Sana, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1) Augmentation du capital de la société à concurrence de EUR 33.500.000,- pour le porter de son montant de EUR 2.000.000,- à EUR 35.500.000,- par l'émission de 33.500 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000,- chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2) Souscription de 16.750 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000,- chacune par la société FLIMS INVESTMENTS LTD, R.C.S. Luxembourg B 111.997, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et libération intégrale desdites actions par cette dernière par versement en numéraire de EUR 16.750.000,-.

3) Souscription de 16.750 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000,- chacune par la société FALERA INVESTMENTS LTD, R.C.S. Luxembourg B 111.996, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et libération intégrale desdites actions par cette dernière par versement en numéraire de EUR 16.750.000,-.

4) Modification subséquente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trente-cinq millions cinq cent mille euros (EUR 35.500.000,-) représenté par trente-cinq mille cinq cents (35.500) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune».

5) Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée par celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le capital social est augmenté à concurrence de trente-trois millions cinq cent mille euros (EUR 33.500.000,-), pour le porter de son montant actuel de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) à trente-cinq millions cinq cent mille euros (EUR 35.500.000,-), par l'émission de trente-trois mille cinq cents (33.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

#### *Souscription et libération*

Les trente-trois mille cinq cents (33.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune sont souscrites comme suit:

Seize mille sept cent cinquante (16.750) actions nouvelles ont été souscrites et libérées intégralement par versement en numéraire de seize millions sept cent cinquante mille euros (EUR 16.750.000,-) par la société FLIMS INVESTMENTS LTD, R.C.S. Luxembourg B 111.997, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Seize mille sept cent cinquante (16.750) actions nouvelles ont été souscrites et libérées intégralement par versement en numéraire de seize millions sept cent cinquante mille euros (EUR 16.750.000,-) par la société FALERA INVESTMENTS LTD, R.C.S. Luxembourg B 111.996, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Les deux versements en numéraire d'un montant total de trente-trois millions cinq cent mille euros (EUR 33.500.000,-) ont été prouvés au notaire instrumentant par un certificat bancaire. Ce montant est désormais à la libre disposition de la société LAAX INVESTMENTS LTD.

Les deux actionnaires sont représentés par Monsieur Paul Marx, préqualifié, en vertu de deux procurations sous seing privé.

#### *Deuxième résolution*

Suite à l'augmentation de capital réalisée, le premier alinéa de l'article cinq des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. (alinéa 1<sup>er</sup>).** Le capital social est fixé à trente-cinq millions cinq cent mille euros (EUR 35.500.000,-) représenté par trente-cinq mille cinq cents (35.500) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune».

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ trente-cinq mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Thill, P. Marx, D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 mai 2006, vol. 536, fol. 52, case 7. – Reçu 335.000 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 mai 2006.

J. Seckler.

(043123/231/158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.



**MAFEX HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 41.330.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00748, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2006.

Signature.

(039940/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

**GREEN MED PARTICIPATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 98.028.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 15 mars 2006 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Moyse Dargaa. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Puis, cette Assemblée a décidé de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Daniel Galhano, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en remplacement de Madame Sabine Plattner. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Enfin, cette Assemblée a appelé aux fonctions de Commissaire aux comptes COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg en remplacement de FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur,

MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur,

Monsieur Daniel Galhano, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2006.

*Pour GREEN MED PARTICIPATIONS HOLDING S.A.*

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00391. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040241/029/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

**MOFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 79.344.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 mai 2006 que:

i) Monsieur Riccardo Moraldi, employé privé, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg et Monsieur Michele Canepa, employé privé, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg, ont été nommés Administrateurs en remplacement de Messieurs Gilles Jacquet et Johan Dejans. Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

ii) GLOBAL TRUST ADVISORS S.A. ayant son siège au 38, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg, a été nommé Commissaire en remplacement de CO-VENTURES S.A. Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

iii) Le siège social de la société a été transféré de son siège actuel au 38, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 mai 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ01971. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042151/5878/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

**AELLE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 72.553.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 3 mars 2006 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. en remplacement de Madame Marie-José Reyter.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,  
MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,  
ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de ces administrateurs.

Puis, cette Assemblée a appelé aux fonctions d'administrateur EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en remplacement de Madame Monique Juncker. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., 6-12, rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg,  
a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., Administrateur,  
MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur,  
UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2006.

*Pour AELLE HOLDING S.A.*  
MONTEREY SERVICES S.A.  
*Administrateur*  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00389. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(040243/029/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

**OVIDE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.  
R. C. Luxembourg B 40.788.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2006, réf. LSO-BQ00095, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES  
Signature

(040234/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

**MELTEMI INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R. C. Luxembourg B 95.871.

*Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 24 avril 2006*

*Première résolution*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les administrateurs, Fabio Mazzoni et Joseph Mayor ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait  
*Pour la société*  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00816. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(040310/587/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

**TRAITEMENTS ET SALAIRES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3961 Ehlinge/Mess, 16, rue de l'École.

R. C. Luxembourg B 26.739.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2005, réf. LSO-BL03785, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Proost

Associée-gérante

(040255//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

**POWER SYSTEM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1740 Luxembourg, 66, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 88.225.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le mardi 2 mai 2006*

1) Elle révoque, à dater de ce jour, l'administrateur et administrateur-délégué Monsieur Almey Jean-François, domicilié 8, rue Georges Bergmann à B-1050 Bruxelles (Belgique).

2) Elle nomme, à dater de ce jour, la société M.C.S. INVEST, S.p.r.l. ayant son siège social au 1027B, chaussée d'Alsemberg à B-1180 Bruxelles (Belgique) et enregistrée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le n° 866.645.906.

3) Elle enregistre, à dater de ce jour, la démission du commissaire aux comptes FIDUCIAIRE FMV, S.p.r.l.

4) Elle nomme, à dater de ce jour, la société ADVANCED ASSOCIATES ACCOUNTANTS LIMITED, ayant son siège social Suite 401, 302 Regent Street, London W1B 3HH (Grande-Bretagne), commissaire aux comptes pour terminer le mandat de la société FMV, S.p.r.l.

J. Moretti

Administrateur-délégué et actionnaire

O. Colmant / M.C.S. INVEST, S.p.r.l.

Administrateur-délégué et actionnaire / Administrateur

Représenté, par procuration, par J. Moretti / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01741. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040267//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

**SOFIDEX S.A., Société Anonyme,  
(anc. ORSEN S.A.).**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 66.454.

L'an deux mille six, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ORSEN S.A., avec siège social à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire, R.C.S. Luxembourg section B numéro 66.454, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 septembre 1998, publié au Mémorial C numéro 889 du 9 décembre 1998, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 mars 2001, publié au Mémorial C numéro 985 du 9 novembre 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Echternacherbrück (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian Bühlmann, expert-comptable, demeurant à Mamer.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

Changement de la dénomination de la société en SOFIDEX S.A. et modification afférente de l'article premier des statuts.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité la résolution suivante:

64596

*Résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en SOFIDEX S.A. et de modifier en conséquence l'article premier des statuts comme suit:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de SOFIDEX S.A.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une traduction anglaise, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

**Suit la version anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and six, on the twenty-sixth of April.

Before Us, the undersigned notary Jean Seckler, residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the company (société anonyme) ORSEN S.A., with registered office at L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire, R.C.S. Luxembourg section B number 66.454, incorporated by deed of the undersigned notary on the 16th of September 1998, published in the Mémorial C number 889 of the 9th of December 1998, and its articles of association have been modified by deed of the undersigned notary on the 23rd of March 2001, published in the Mémorial C number 985 of the 9th of November 2001.

The meeting is presided by Mr Alain Thill, private employee, residing at Echternach.

The chairman appoints as secretary Miss Françoise Hübsch, private employee, residing at Echternacherbrück (Germany).

The meeting elects as scrutineer Mr Christian Bühlmann, chartered accountant, residing at Mamer.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy-holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

*Agenda:*

Change of the name of the company into SOFIDEX S.A. and subsequent amendment of article one of the articles of incorporation.

After deliberation, the following resolution was taken by unanimous vote.

*Resolution*

The meeting decides to change the name of the company into SOFIDEX S.A. and subsequently amends article one of the articles of incorporation as follows:

«**Art. 1.** There exists a Luxembourg company (société anonyme) under the title of SOFIDEX S.A.»

*Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at six hundred and fifty Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Signe: A. Thill, F. Hübsch, Ch. Bühlmann, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 mai 2006, vol. 536, fol. 52, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 mai 2006.

J. Seckler.

(043116/231/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

**EST DEVELOPPEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 56.647.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 25 avril 2006*

L'Assemblée adopte, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Elle révoque, à dater de ce jour, les administrateurs Madame Jeandel Bernadette et Monsieur Wilgoz Gérard.
- 2) Elle nomme, à dater de ce jour, Monsieur Briault Jean-Claude, domicilié 1, boucle Jupiter - F-57330 Hettange-Grande (France) au poste d'administrateur pour terminer le mandat de Madame Jeandel Bernadette.
- 3) Elle nomme, à dater de ce jour, Monsieur Martel Michel, domicilié 4, Chemin de Metz à F-54800 Hatrize (France) au poste d'administrateur pour terminer le mandat de Monsieur Wilgoz Gérard.
- 4) Elle nomme, à dater de ce jour, Monsieur Primus Italo domicilié 12, rue de la Meurthe à F-57100 Thionville (France) au poste d'administrateur.
- 5) Elle enregistre, à dater de ce jour, la démission du commissaire aux comptes FIDUCIAIRE FMV, S.p.r.l.
- 6) Elle nomme, à dater de ce jour, la société ADVANCED ASSOCIATES ACCOUNTANTS LIMITED ayant son siège social Suite 401, 302 Regent Street, London W1B 3HH (UK), commissaire aux comptes pour terminer le mandat de la société FMV, S.p.r.l.

J.-C. Briault / I. Primus / M. Martel / J.-P. Léonhardt / B. Colin

*Administrateur & actionnaire / Administrateur & actionnaire / Administrateur & actionnaire / Actionnaire / Administrateur-délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01747. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040269//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

**MILFORD LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R. C. Luxembourg B 114.356.

*Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 24 avril 2006*

*Première résolution*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les administrateurs, Fabio Mazzoni, Joseph Mayor, Benoît Georis, Christophe Davezac et Géraldine Schmit ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00818. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040312/587/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

**NAMA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R. C. Luxembourg B 98.409.

*Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 24 avril 2006*

*Première résolution*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les administrateurs, Philippe Vanderhoven, Géraldine Schmit et Joseph Mayor, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00821. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040313/587/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

**LOCA-AIR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R. C. Luxembourg B 80.449.

*Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 24 avril 2006*

*Première résolution*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les administrateurs, Joseph Mayor, Fabio Mazzoni et Thierry Triboulot, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00825. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040314/587/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

**MANSION INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R. C. Luxembourg B 104.563.

*Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 24 avril 2006*

*Première résolution*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les administrateurs, Philippe Vanderhoven et Géraldine Schmit ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00829. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040315/587/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

**SIXTON HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 66.243.

L'an deux mille six, le trois avril.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée SIXTON HOLDING S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, bvd du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la Section B et le numéro 66.243,

constituée par acte reçu par le notaire Jacques Delvaux en date du 9 septembre 1998, publié au Mémorial C de 1998, page numéro 40658, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du même notaire en date du 24 décembre 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Luca Cecchinato, employé, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Christophe Velle, employé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Sébastien Felici, employé, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'entièreté du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- L'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social de la société de son adresse actuelle au 17, rue Beaumont, à Luxembourg, et modification subséquente de l'article 2 des statuts.
2. Démission de Messieurs Luca Checchinato, Paolo Papparotto et Ferdinando Cavalli, de leur fonction d'administrateur de la société et décharge pour leur mandat.
3. Nominations statutaires.
4. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour. Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix et séparément les résolutions suivantes.

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle, à savoir le 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, au 17, rue Beaumont à L-1219 Luxembourg.

Afin d'adapter les statuts à la présente résolution, l'assemblée décide de modifier en conséquence le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

«Le siège social de la société est établi à Luxembourg.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée accepte les démissions des 3 actuels membres du Conseil d'Administration, à savoir:

- M. Luca Checchinato, né le 6 décembre 1960 à San Bellino en Italie, employé privé, demeurant au 19/21, bld du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, Président du Conseil;
- M. Paolo Papparotto, né le 28 mars 1969 à Treviso en Italie, employé privé, demeurant Via Alzaia 5 à I-31100 Treviso en Italie, Administrateur;
- M. Ferdinando Cavalli, né le 26 juin 1963 à Roma en Italie, employé privé, demeurant au 19/21, bld du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, Administrateur;

L'assemblée les remercie pour leur activité déployée jusqu'à ce jour et décide de ratifier l'intégralité de leurs actes de gestion et leur accorde décharge complète et entière.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'élire un nouveau conseil d'administration composé de 3 membres, pour une période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2005 à tenir en 2006, à savoir:

- Mme Marie-Fiore Ries Bonani, née le 13 novembre 1949 à Esch-sur-Alzette, employée privée, demeurant au 17, rue Beaumont à L-1219 Luxembourg, Président du Conseil;
- M. Jean-Marc Heitz, né le 28 septembre 1958 à Luxembourg, employé privé, demeurant au 17, rue Beaumont à L-1219 Luxembourg, Administrateur;
- M. Alexis De Bernardi, né le 13 février 1975 à Luxembourg, employé privé, demeurant au 17, rue Beaumont à L-1219 Luxembourg, Administrateur;

*Evaluation des frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite au présent acte, est estimé approximativement à EUR 1.000.

*Clôture*

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu aux comparants en langue française, ces derniers, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Checchinato, Ch. Velle, S. Felici, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2006, vol. 153S, fol. 1, case 12. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2006.

J. Delvaux.

(042785/208/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

**SIXTON HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 66.243.

Statuts coordonnés en date du 3 avril 2006, suite à un acte n° 160 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(042787/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

64600

**IT PLUS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R. C. Luxembourg B 57.750.

*Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 24 avril 2006*

*Première résolution*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les administrateurs, Fabio Mazzoni et Joseph Mayor ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00831. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040316/587/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

**LARAPERMO INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R. C. Luxembourg B 57.832.

*Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 24 avril 2006*

*Première résolution*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les administrateurs, Fabio Mazzoni, Benoît Georis et Philippe Vanderhoven, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00840. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040317/587/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

**D.B. ZWIRN RINOL HOLDINGS OFFSHORE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

**Capital social: EUR 12.500.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 102.358.

*Extrait des résolutions des associés du 1<sup>er</sup> mai 2006*

Les associés de D.B. ZWIRN RINOL HOLDINGS OFFSHORE, S.à r.l. (la «Société») ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Daniel B. Zwirn, né le 6 juillet 1971 à Pittsburgh, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 745 Fifth Avenue, 18th Floor, New York, NY 10151, Etats-Unis d'Amérique, de ses fonctions de gérant de la Société, avec effet immédiat;

- de nommer les personnes suivantes gérants de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée:

Monsieur Thomas S. Patrick, né le 16 juillet 1972 à Glasgow, Ecosse, demeurant au 13 Hambalt Road, Londres, SW4 9EA, Royaume-Uni;

Monsieur Iain Macleod, né le 8 août 1955 à Glasgow, Ecosse, demeurant au 59, Cité Millewee, L-8064 Luxembourg;

Monsieur Thijs van Ingen, né le 12 décembre 1974 à Tiel, Pays-Bas, demeurant au 7, rue des Roses, L-2445 Luxembourg.

Les Gérants actuels sont:

- Thomas S. Patrick,

- Iain Macleod,

- Thijs van Ingen,

- David A. Proshan,

- Perry A. Gruss.

Luxembourg, le 9 mai 2006.

T. van Ingen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ02881. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043790/710/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.



**INTERNATIONAL ORTHOPAEDICS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R. C. Luxembourg B 107.128.

*Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 24 avril 2006*

*Première résolution*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les administrateurs, Fabio Mazzoni, Philippe Vanderhoven et Christophe Davezac, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00842. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040318/587/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

**REALEST FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R. C. Luxembourg B 45.601.

*Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 24 avril 2006*

*Première résolution*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les administrateurs, Fabio Mazzoni, Géraldine Schmit, Benoît Georis et Christophe Davezac ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00807. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040319/587/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

**D.B. ZWIRN RINOL HOLDINGS ONSHORE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

**Capital social: EUR 12.500.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 102.359.

*Extrait des résolutions des associés du 1<sup>er</sup> mai 2006*

Les associés de D.B. ZWIRN RINOL HOLDINGS ONSHORE, S.à r.l. (la «Société») ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Daniel B. Zwirn, né le 6 juillet 1971 à Pittsburgh, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 745 Fifth Avenue, 18th Floor, New York, NY 10151, Etats-Unis d'Amérique, de ses fonctions de gérant de la Société, avec effet immédiat;

- de nommer les personnes suivantes gérants de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée:

Monsieur Thomas S. Patrick, né le 16 juillet 1972 à Glasgow, Ecosse, demeurant au 13 Hambalt Road, Londres, SW4 9EA, Royaume-Uni;

Monsieur Iain Macleod, né le 8 août 1955 à Glasgow, Ecosse, demeurant au 59, Cité Millewee, L-8064 Luxembourg;

Monsieur Thijs van Ingen, né le 12 décembre 1974 à Tiel, Pays-Bas, demeurant au 7, rue des Roses, L-2445 Luxembourg.

Les Gérants actuels sont:

- Thomas S. Patrick,
- Iain Macleod,
- Thijs van Ingen,
- David A. Proshan,
- Perry A. Gruss.

Luxembourg, le 9 mai 2006.

T. van Ingen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ02866. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043794/710/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

64602

**LUXEMBOURG LOGISTICS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. BALRINE, S.à r.l.).**

Siège social: L-1818 Howald, 4/18, rue des Joncs.  
R. C. Luxembourg B 112.312.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 mai 2006.

P. Bettingen  
Notaire

(040261/202/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

**DAMO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 38.604.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2006, réf. LSO-BP06353, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(040262/657/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

**OVERWARE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.  
R. C. Luxembourg B 85.994.

Le bilan au 31 décembre 2004 et les annexes, enregistrés à Luxembourg, le 28 avril 2006, réf. LSO-BP06388, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2006.

Signature.

(040273/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

**D.B. ZWIRN LOIRE (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

**Capital social: EUR 12.500.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 112.527.

*Extrait des résolutions des associés du 1<sup>er</sup> mai 2006*

Les associés de D.B. ZWIRN LOIRE (LUX), S.à r.l. (la «Société») ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Daniel B. Zwirn, né le 6 juillet 1971 à Pittsburgh, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 745 Fifth Avenue, 18th Floor, New York, NY 10151, Etats-Unis d'Amérique, de ses fonctions de gérant de la Société, avec effet immédiat;

- de nommer les personnes suivantes gérants de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée:

Monsieur Thomas S. Patrick, né le 16 juillet 1972 à Glasgow, Ecosse, demeurant au 13 Hambalt Road, Londres, SW4 9EA, Royaume-Uni;

Monsieur Iain Macleod, né le 8 août 1955 à Glasgow, Ecosse, demeurant au 59, Cité Millewee, L-8064 Luxembourg;

Monsieur Thijs van Ingen, né le 12 décembre 1974 à Tiel, Pays-Bas, demeurant au 7, rue des Roses, L-2445 Luxembourg.

Les Gérants actuels sont:

- Thomas S. Patrick,

- Iain Macleod,

- Thijs van Ingen,

- David A. Proshan,

- Perry A. Gruss.

Luxembourg, le 9 mai 2006.

T. van Ingen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ02867. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043796/710/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

**ARTI LICENCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R. C. Luxembourg B 82.261.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2006, réf. LSO-BP06310, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2006.

Signature

Un Mandataire

(040276//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

**SOSELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R. C. Luxembourg B 53.962.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2006, réf. LSO-BQ01254, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2006.

Signature

Un Mandataire

(040279//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

**RICHEMONT LUXURY GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 62.422.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2006, réf. LSO-BP02621, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2006.

Signature.

(040281//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

**D.B. ZWIRN OFFSHORE (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 112.507.

*Extrait des résolutions de l'associé unique du 1<sup>er</sup> mai 2006*

L'associé unique de D.B. ZWIRN OFFSHORE (LUX), S.à r.l. (la «Société») a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Daniel B. Zwirn, né le 6 juillet 1971 à Pittsburgh, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 745 Fifth Avenue, 18th Floor, New York, NY 10151, Etats-Unis d'Amérique, de ses fonctions de gérant de la Société, avec effet immédiat;

- de nommer les personnes suivantes gérants de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée:

Monsieur Thomas S. Patrick, né le 16 juillet 1972 à Glasgow, Ecosse, demeurant au 13 Hambalt Road, Londres, SW4 9EA, Royaume-Uni;

Monsieur Iain Macleod, né le 8 août 1955 à Glasgow, Ecosse, demeurant au 59, Cité Millewee, L-8064 Luxembourg;

Monsieur Thijs van Ingen, né le 12 décembre 1974 à Tiel, Pays-Bas, demeurant au 7, rue des Roses, L-2445 Luxembourg.

Les Gérants actuels sont:

- Thomas S. Patrick,
- Iain Macleod,
- Thijs van Ingen,
- David A. Proshan,
- Perry A. Gruss.

Luxembourg, le 9 mai 2006.

T. van Ingen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ02869. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043798/710/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

64604

**RIFI HOLDING S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R. C. Luxembourg B 112.195.

*Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 24 avril 2006*

*Première résolution*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les administrateurs, Christophe Davezac et Philippe Vanderhoven ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00806. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040320/587/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

**TEXICOM S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R. C. Luxembourg B 74.195.

*Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 24 avril 2006*

*Première résolution*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les administrateurs, Philippe Vanderhoven et Fabio Mazzoni ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00798. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040321/587/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

**D.B. ZWIRN NIB HOLDINGS (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**  
**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 113.976.

*Extrait des résolutions de l'associé unique du 1<sup>er</sup> mai 2006*

L'associé unique de D.B. ZWIRN NIB HOLDINGS (LUX), S.à r.l. (la «Société») a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Daniel B. Zwirn, né le 6 juillet 1971 à Pittsburgh, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 745 Fifth Avenue, 18th Floor, New York, NY 10151, Etats-Unis d'Amérique, de ses fonctions de gérant de la Société, avec effet immédiat;

- de nommer les personnes suivantes gérants de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée:

Monsieur Thomas S. Patrick, né le 16 juillet 1972 à Glasgow, Ecosse, demeurant au 13 Hambalt Road, Londres, SW4 9EA, Royaume-Uni;

Monsieur Iain Macleod, né le 8 août 1955 à Glasgow, Ecosse, demeurant au 59, Cité Millewee, L-8064 Luxembourg;

Monsieur Thijs van Ingen, né le 12 décembre 1974 à Tiel, Pays-Bas, demeurant au 7, rue des Roses, L-2445 Luxembourg.

Les Gérants actuels sont:

- Thomas S. Patrick,
- Iain Macleod,
- Thijs van Ingen,
- David A. Proshan,
- Perry A. Gruss.

Luxembourg, le 9 mai 2006.

T. van Ingen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ02872. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043800/710/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

64605

**NISE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R. C. Luxembourg B 97.133.

*Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 24 avril 2006*

*Première résolution*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les administrateurs, Joseph Mayor, Fabio Mazzoni et Benoît Georis, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00795. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040322/587/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

**GIORGIO OLDANI HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R. C. Luxembourg B 104.711.

*Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 24 avril 2006*

*Première résolution*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les administrateurs Philippe Vanderhoven et Géraldine Schmit, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00793. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040323/587/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

**D.B. ZWIRN LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 103.124.

*Extrait des résolutions de l'associé unique du 1<sup>er</sup> mai 2006*

L'associé unique de D.B. ZWIRN LUX, S.à r.l. (la «Société») a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Daniel B. Zwirn, né le 6 juillet 1971 à Pittsburgh, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 745 Fifth Avenue, 18th Floor, New York, NY 10151, Etats-Unis d'Amérique, de ses fonctions de gérant de la Société, avec effet immédiat;

- de nommer les personnes suivantes gérants de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée:

Monsieur Thomas S. Patrick, né le 16 juillet 1972 à Glasgow, Ecosse, demeurant au 13 Hambalt Road, Londres, SW4 9EA, Royaume-Uni;

Monsieur Iain Macleod, né le 8 août 1955 à Glasgow, Ecosse, demeurant au 59, Cité Millewee, L-8064 Luxembourg;

Monsieur Thijs van Ingen, né le 12 décembre 1974 à Tiel, Pays-Bas, demeurant au 7, rue des Roses, L-2445 Luxembourg.

Les Gérants actuels sont:

- Thomas S. Patrick,
- Iain Macleod,
- Thijs van Ingen,
- David A. Proshan,
- Perry A. Gruss.

Luxembourg, le 9 mai 2006.

T. van Ingen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ02876. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043803/710/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

**PADME INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R. C. Luxembourg B 82.936.

*Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 24 avril 2006*

*Première résolution*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les administrateurs, Benoît Georis et Joseph Mayor ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00789. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040324/587/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

**PATRON HOLDING SANTA MARIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R. C. Luxembourg B 82.869.

*Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 24 avril 2006*

*Première résolution*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les administrateurs, Joseph Mayor et Fabio Mazzoni, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00785. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040325/587/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

**CABL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

**Capital social: GBP 10.000.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 114.418.

*Extrait des résolutions des associés du 1<sup>er</sup> mai 2006*

Les associés de CABL, S.à r.l. (la «Société») ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Daniel B. Zwirn, né le 6 juillet 1971 à Pittsburgh, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 745 Fifth Avenue, 18th Floor, New York, NY 10151, Etats-Unis d'Amérique, de ses fonctions de gérant de la Société, avec effet immédiat;

- de nommer les personnes suivantes gérants de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée:

Monsieur Thomas S. Patrick, né le 16 juillet 1972 à Glasgow, Ecosse, demeurant au 13 Hambalt Road, Londres, SW4 9EA, Royaume-Uni;

Monsieur Iain Macleod, né le 8 août 1955 à Glasgow, Ecosse, demeurant au 59, Cité Millewee, L-8064 Luxembourg;

Monsieur Thijs van Ingen, né le 12 décembre 1974 à Tiel, Pays-Bas, demeurant au 7, rue des Roses, L-2445 Luxembourg.

Les Gérants actuels sont:

- Thomas S. Patrick,
- Iain Macleod,
- Thijs van Ingen,
- David A. Proshan,
- Perry A. Gruss.

Luxembourg, le 9 mai 2006.

T. van Ingen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ02854. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043805/710/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

**PG INTERNATIONAL S.A. - POLARIS GROUP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R. C. Luxembourg B 104.937.

*Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 24 avril 2006*

*Première résolution*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les administrateurs Géraldine Schmit et Philippe Vanderhoven ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00782. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040327/587/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

**TOURISM INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R. C. Luxembourg B 74.336.

*Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 24 avril 2006*

*Première résolution*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les administrateurs, Fabio Mazzoni, Joseph Mayor et Benoît Georis, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00777. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040328/587/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

**AOCZ INVESTMENT HOLDINGS (LUX), Société à responsabilité limitée de titrisation.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 113.266.

*Extrait des résolutions de l'associé unique du 1<sup>er</sup> mai 2006*

L'associé unique de AOCZ INVESTMENT HOLDINGS (LUX), S.à r.l. (la «Société») a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Daniel B. Zwirn, né le 6 juillet 1971 à Pittsburgh, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 745 Fifth Avenue, 18th Floor, New York, NY 10151, Etats-Unis d'Amérique, de ses fonctions de gérant de la Société, avec effet immédiat;

- de nommer les personnes suivantes gérants de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée:

Monsieur Thomas S. Patrick, né le 16 juillet 1972 à Glasgow, Ecosse, demeurant au 13 Hambalt Road, Londres, SW4 9EA, Royaume-Uni;

Monsieur Iain Macleod, né le 8 août 1955 à Glasgow, Ecosse, demeurant au 59, Cité Millewee, L-8064 Luxembourg;

Monsieur Thijs van Ingen, né le 12 décembre 1974 à Tiel, Pays-Bas, demeurant au 7, rue des Roses, L-2445 Luxembourg.

Les Gérants actuels sont:

- Thomas S. Patrick,
- Iain Macleod,
- Thijs van Ingen,
- David A. Proshan,
- Perry A. Gruss.

Luxembourg, le 9 mai 2006.

T. van Ingen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ02856. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043806/710/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

**TRAVEL SERVICES INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R. C. Luxembourg B 65.859.

*Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 24 avril 2006*

*Première résolution*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les administrateurs Joseph Mayor et Fabio Mazzoni ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00775. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(040329/587/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

---

**WINGS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R. C. Luxembourg B 89.670.

*Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 24 avril 2006*

*Première résolution*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les administrateurs, Philippe Vanderhoven, Christophe Davezac, Géraldine Schmit et Fabio Mazzoni, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00773. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(040330/587/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

---

**WORRUS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R. C. Luxembourg B 112.194.

*Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 24 avril 2006*

*Première résolution*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les administrateurs, Christophe Davezac et Philippe Vanderhoven, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00767. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(040331/587/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

---